

paternelle, cette sauvegarde qu'on réclame de nous, existe-t-elle ? Oui, elle existe, et elle réside dans le traitement méf'at du fœtus par la mère, c'est-à-dire dans le traitement spécifique de la mère et de la mère " bien que saine ", ne perdons pas de vue ce point essentiel.

Or, ce mode d'intervention, j'ai à cœur d'établir qu'il est à la fois: 1° rationnel; 2° exempt de dangers pour la mère; 3° salulaire par excellence pour le fœtus.

1° Il est " rationnel ", ai-je dit, car il a pour visée de faire pénétrer jusqu'au fœtus ce qui est l'antidote même de l'infection qui le menace, à savoir: le mercure et l'iode.

Or, cette visée, nul doute qu'il ne la réalise. Et de cela, voici les preuves expérimentales.

M. Porak a établi dans son beau travail sur l'absorption des médicaments par le placenta (1878) qu'il ne fallait pas plus de quarante minutes pour retrouver dans l'urine du fœtus l'iode de potassium administré à la mère. C'est-à-dire qu'en un temps qui se compte par minutes l'iode de potassium a passé de la mère au fœtus.

De même pour le mercure qui, lui aussi, passe facilement de la mère au fœtus. MM. Cathelineau et Stef l'ont retrouvé dans les cadavres incinérés de fœtus dont les mères avaient subi un traitement mercuriel. Ils l'ont même dosé, voire dosé par organes. Ainsi, dans un cas, ils ont calculé que 100 grammes de fœtus contenaient environ 0 gr. 007 milligr. de mercure (exactement 0,0068). Ils l'ont retrouvé jusque dans le méconium et l'amnios.

Done, " puisque les médicaments passent à travers le placenta, il peut y avoir une " thérapeutique fœtale ". Eh bien. c'est en l'espèce cette thérapeutique fœtale que nous mettrons en œuvre. Cela était rationnel théoriquement ; empiriquement, cela est devenu une réalité.

2° En second lieu, " ce mode de traitement est exempt de dangers pour la mère ".

On avait exprimé la crainte que ce traitement ne créât des troubles gastriques, ne vint à augmenter, à exaspérer les troubles gastriques propres à la grossesse (dyspepsie, vomissement, intolérance stomacale, etc.); ou bien encore qu'il n'ajoutât son action anémisante à l'anémie propre de la grossesse.